

# Le Chalaure

## *Journal d'informations* de Les Eglisottes et Chalaures

Chers Concitoyens, Chères Concitoyennes,

Le vote des budgets est une étape importante, pour la vie de la Collectivité. Le 04 avril l'équipe municipale s'est prononcée sur le compte administratif. Ce compte retrace l'ensemble des opérations comptables réalisées au cours de l'exercice précédent. Elle s'est ensuite prononcée sur le taux des trois taxes, et enfin sur le budget « primitif » avec les projets d'investissement. Vous trouverez les principaux éléments dans les pages intérieures.

Le 15 avril le Comité Syndical de la Vallée de L'Isle s'est réuni pour les service eau potable et assainissement de l'exercice 2018 puis sur les projections de l'année 2019.

### **A – Les budgets**

Comment parler budget sans parler chiffres qui sont le reflet de la gestion municipale.

I - Taxes locales : comme l'année précédente nous n'avons pas touché à leurs taux (foncier bâti, non bâti et taxes d'habitation). Concernant cette dernière (la taxe d'habitation), une seconde tranche des assujettis devrait en être, (en principe), exonérée.

#### II - Fonctionnement

- Dépenses : avec une évolution de 1,47% sur une période de cinq ans (2014 et 2018) c'est, somme toute, une situation maîtrisée. Parmi les principaux postes on peut relever :

\*les charges globales de personnel représentent 55,47% des dépenses de fonctionnement. C'est un peu au-dessus des préconisations. Les arrêts maladies ont une incidence non négligeable puisqu'ils ont représenté, en 2018, 5,55 équivalents agents temps plein, soit 10 101 heures qu'il faut remplacer pour assurer la continuité des services (école, cantine...).

\*les écoles, en tenant compte de la restauration (ou seules les denrées sont facturées aux parents), du transport, du chauffage, des ATSEM, de l'entretien c'est 29,38% des dépenses de fonctionnement, soit 441 302 €.

- Recettes : c'est plus 6,15% sur cette période de cinq ans, alors que pendant ce temps les dotations et subventions, ont diminué de 22%. Pour cette année 2019 la réduction est de 2,07%

Les taxes et attributions de compensation, qui représentent 54% de recettes, servent bien souvent de variable d'ajustement. Elles ont évolué de 16,19% sur cette période de cinq ans, soit 3,23% par an. Cette progression résulte de l'évolution des bases et de certaines taxes qui n'incombent pas nécessairement à la Municipalité puisqu'elles n'ont pas été modifiées depuis deux ans.

#### III – Investissement

- Dépenses : sur la même période l'évolution est beaucoup plus importante : plus 87%. Il s'agit d'acquisitions, de travaux réalisés, qui varient d'une année à l'autre. Il en est ainsi de l'achat du matériel de voirie : tracteur, épareuse, épandeur à émulsion, four pour la cantine et...des travaux du Centre bourg pour lesquels nous allons enfin connaître l'épilogue. En page intérieure vous trouverez le détail des projets prévus pour cette année.

Ces dépenses d'investissement impliquent, malgré la capacité d'autofinancement dégagée (337 658 €), à évoquer les emprunts souscrits par la commune. En 2018 nous avons remboursé 319 000 € en capital et 27 173 € d'intérêts ce qui représente, pour chacun d'entre nous 148,57 € pour l'année 2018.

### **B - Travaux en Centre bourg :**

Après plusieurs semaines d'interruption, les travaux ont repris tout récemment avec la pose des ralentisseurs. Suivront la matérialisation des passages pour piétons, celle des places pour personnes ayant un handicap (pharmacie, cabinet des infirmières), de nouvelles places de parking et les panneaux d'interdiction de stationner. Les avancées sur la chaussée seront signalées par des balises auto-relevables ainsi que par des plots réfléchissants.

Nous constatons qu'il y a toujours des voitures sur les trottoirs. Avec le complément des places de stationnement créées, les aménagements réalisés, nous espérons que les riverains de l'Avenue Victor-Hugo s'attacheront à respecter la réglementation.

Après la prise en compte des anomalies constatées, ce sera l'heure de réceptionner les travaux qui pourront, éventuellement, être assortis de réserves.

Le mois de mai va être occupé avec :

- 19 mai : l'habituel repas de aînés. Comme d'habitude nous vous attendons au gymnase. C'est une bonne occasion pour nous retrouver et échanger. En général ceux qui peuvent venir ne le regrettent pas.

Les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer savent qu'il y aura toujours quelqu'un, (élu ou autre) pour les transporter. Il suffit de signaler cette contrainte à la Mairie.

- 26 mai, ce sont les élections européennes : voter c'est choisir la composition du prochain parlement européen. C'est aussi choisir un projet pour l'Europe, en fonction de vos convictions, pour les cinq prochaines années.

## TRAVAUX



### Une fuite compliquée à réparer

Devant La Poste, l'eau s'échappait du réseau depuis plusieurs jours mais il fallait identifier et localiser le problème .

Il a donc fallu creuser au niveau du massif de La Poste, retirer des pavés de l'îlot central pour remplacer une bouche à clef défectueuse, poser un regard devant La Poste, traverser la chaussée à l'aide d'une fusée pour trouver et remplacer la canalisation qui fait jonction avec le réseau principal. Pour la même occasion il a été décidé de remplacer celle qui alimente les sanitaires du restaurant scolaire.

Cette opération a mobilisé des ressources matérielles et humaines (soutraitants de Suez, personnel communal). La pluie qui a sévi toute cette journée n'a pas facilité les choses. Malgré tout, les usagers n'ont pas été trop pénalisés.



### Cela devenait dangereux

Devant l'abri-bus de la Mairie, les caniveaux devenaient potentiellement dangereux. Certains qui étaient dégradés ont été remplacés, les autres ont été rescclés.

La période clémente des vacances d'hiver a permis au personnel municipal de remettre les choses en ordre et dans de bonnes conditions .



Certains vont reconnaître les lieux.

La grille de protection du pont lieu-dit La Pisserette a, sans doute, été heurtée. La maçonnerie a été dégradée et par voie de conséquence la grille était chancelante, imposant des travaux de maçonnerie et de repositionnement de la grille.

Le 11 juin 2018 une centaine de caravanes a débarqué de façon impromptue sur notre commune, occupant pendant deux semaines les deux terrains de football.

Certes, les lieux étaient en ordre lors du départ, mais les terrains avaient souffert des allers et retours des véhicules. Il a donc fallu remettre les lieux en état.

Montant de l'opération : 5 940 € TTC, pris en charge à hauteur de 3 060 € par la CALi, le reste pris sur le budget de la commune.

Explications : la loi du 05-07-2000 prévoit la réalisation, pour les communes de 5 000 habitants, des aires d'accueil et des aires de grands passages pour les gens du voyage. Ce dernier équipement n'étant pas réalisé, les campements sauvages en sont la conséquence. Notre commune, comme d'autres, y sont confrontées.

Ces aménagements étant de la compétence de la CALi, il paraît normal que cette entité prenne en charge les travaux de remise en état.

Quand ce type d'aire d'accueil sera réalisé, il sera plus facile de procéder à l'expulsion des campements sauvages.

Cela fait une quinzaine d'années que des démarches sont entreprises pour trouver un terrain adapté.

Il faut bien admettre que les Collectivités ne se bousculent pas pour accepter sur leur territoire des aires de grands passages.



## et si on reparlait des chiens et des dépôts sauvages !

On peut certes en parler. Cela changera t-il quelque chose? Malheureusement on pêche souvent dans un désert.

Il n'y a pas de semaine, quand ce n'est pas plusieurs fois dans la même semaine, que la mairie est saisie de cas de nuisances sonores, de divagations, d'attaques sur des volailles ou sur des animaux de type caprin, voire même sur des personnes.

On nous allègue parfois : mon chien n'est pas méchant. Certes, mais ne peut-on jamais présumer des sauts d'humeur ? Concernant les aboiements on ne peut pas les empêcher mais il y a des limites.

Dans la même veine, pas de semaine sans qu'on nous signale des décharges sauvages et autres imondices. Cause toujours tu m'intéresses ! Et pourtant les règles élémentaires du bien vivre, du respect d'autrui voudraient que les propriétaires de chiens ou les auteurs des dépôts prennent conscience des troubles, des préjudices qu'ils causent à leur voisinage, (plus ou moins proche) et d'une façon générale à la Société.

Que les auteurs méditent sur la citation de Saint-Exupéry (*Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres...*). Mais c'était une autre génération. La nouvelle, pourtant, ne manque pas de manifester pour la transition énergétique, d'alerter sur le fait "qu'il n'y a qu'une seule planète", qu'à juste titre elle est en danger.

Et il y a le temps que l'on passe à essayer de régler ces problèmes (que l'on ne devrait connaître que de façon ponctuelle), qui nous dispersent au détriment parfois des dossiers qui mériteraient davantage de concentration.

On connaît la réponse "on paye des impôts et le personnel est payé pour ça !" Alors tout est permis. Ainsi on peut verser des déchets dans les bois, sur les pistes. La déchetterie ? (qui est à quelques kilomètres) il faut trier, alors qu'il est si facile de se délester incognito. Toutes ces mises en garde, tous ces efforts de sensibilisation pour la protection de la nature, pour le bien être d'autrui, nous craignons que cela ne change pas grand chose.

**Si ces lignes sont lues, qu'il y ait une prise de conscience de certains, alors de tout coeur, MERCI !**

## ELECTIONS EUROPEENNES

Ces élections se tiendront en France le 26 mai 2019. Il n'y aura qu'un seul tour. Les sièges sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque état membre. En 2019 ce seront en tout 705 représentants des citoyens européens qui seront élus. La France pourrait être représentée par 79 membres, (peut-être moins en fonction de la décision liée au Brexit), Comme pour tout scrutin, **les électeurs devront obligatoirement**, pour pouvoir voter, **présenter une pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport, carte d'identité parlementaire....

Pour être électeur la personne doit être âgée de 18 ans accomplis au plus tard la veille du jour du scrutin. Si la personne acquiert sa majorité la veille du second tour, elle sera alors admise à voter mais uniquement pour le second tour.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire

Pour les jeunes gens qui viennent d'atteindre 18 ans l'inscription se fait d'office par l'INSEE sur la base d'informations communiquées par le Ministère des Armées, lors du recensement citoyen.

Pour les autres, l'inscription résulte d'une démarche volontaire de l'électeur. Le Maire reste compétent pour statuer sur les demandes d'inscription et sur la radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions.

**RAPPEL** : Il est possible de donner procuration à un autre électeur de la commune, qui pourra voter à votre place si vous ne pouvez pas être présent. Il suffit de vous rendre en gendarmerie. Ne tardez pas trop !

une MFR très active



travaux de réfection de la toiture  
visite de Madame HAMMERER, députée



La MFR du Libournais accompagne ses jeunes vers la mobilité européenne.

Grâce au programme Erasmus +, ainsi qu'au soutien du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, les jeunes du territoire, élèves de première Bac Pro SAPAT (services aux personnes et aux territoires) de la MFR du Libournais, ont pu partir en stage à l'étranger.

Cette année, la destination choisie par la MFR était Dublin en Irlande.

Plusieurs objectifs pour cette mobilité : un stage de 15 jours à l'étranger, la pratique d'une langue étrangère, la découverte de pratiques professionnelles différentes de celles de la France dans des structures comme des crèches, des EHPAD, des « charity shop ».

Ils ont aussi découvert une culture, une ville, un musée (EPIC, le musée de l'immigration).

En immersion complète, ils étaient hébergés dans des familles d'accueil Irlandaises.

Ils se sont parfaitement adaptés aux déplacements pour se rendre sur leur lieu de stage, aux Dublinois en pratiquant la langue, aux structures par le respect des pratiques.

De retour à la MFR ils pourront faire le bilan de cette expérience enrichissante, qui leur permettra de grandir personnellement et professionnellement.

## Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval

Ce syndicat de rivières, qualifié de « mixte » comprend 49 communes (dont Les Eglisottes), 3 CdC et la CALI.

Le 5 décembre 2018 le Comité syndical avait à se prononcer sur :

- la restauration des continuités écologiques afin de satisfaire aux normes Européennes.
- l'acquisition du barrage de Reyraud dans la perspective de répondre justement à ces continuités écologiques.

Il en résulte que :

- certains barrages tels ceux du secteur de Montmoreau seront arasés,
- barrage de Coutras : afin de favoriser la migration des poissons et des anguilles une rivière de contournement sera réalisée
- barrage du Moulin de Reyraud : il s'agit de l'ancien site industriel de l'usine Baudou, doté d'une usine hydroélectrique. Ce site, pratiquement à l'abandon, est propriété de la société Hydro Eglisottes (basée en Meurthe et Moselle). La société avait l'intention de remettre des turbines en service pour une production estimée à un (1) million de Kwh par an.

A la suite des avis des services de la police de l'eau, de l'agence française pour la biodiversité, d'EPIDOR, de nombreuses contraintes techniques et administratives sont apparues rendant le projet plus compliqué que prévu. Ainsi de :

- l'apparition d'une brèche de 10 mètres dans le seuil au niveau du déversoir central, générant une chute très réduite,
- la somme de 800 000 € nécessaire à la remise en route des turbines existantes,
- la réalisation d'une passe à poissons pour la migration des espèces.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI exercée par le syndicat, une rencontre a été organisée entre la société Hydro Eglisottes et des représentants du Syndicat. Après tractations et après avis d'un expert en hydraulique, sur une proposition initiale de 250 000 €, le site a été acquis par le Syndicat de la Dronne Aval pour un montant de 175 000 €. Ce projet d'acquisition a le soutien d'EPIDOR, de l'Agence de l'Eau, des Conseils départementaux, de l'Agence française pour la biodiversité.

Cette maîtrise du foncier permettra :

- d'assurer la libre circulation des poissons sur 33 kilomètres de la Dronne Aval,
- d'augmenter les surfaces d'intérêt communautaire pour les espèces à protéger (vison d'Europe, loutre, cistude, alose, lamproie marine....)
- de restaurer la continuité écologique sur le ruisseau « Le Chalaure ».

Un Comité de pilotage sera constitué afin de déterminer la nature des travaux (déconstruction des friches industrielles) et des aménagements à réaliser au niveau du barrage et de son environnement.

## des dimanches aux Eglisottes

Des échos aiment à souligner qu'il ne se passe rien sur notre commune. Pourtant les associations sont toujours actives. Elles s'attachent, au travers des manifestations qu'elles organisent, à jouer ce rôle essentiel de maintien des liens sociaux et des rapports que les habitants nouent entre eux.

Ne considère-t-on pas comme nécessaire la cohésion des divers éléments composant toute Communauté. L'individualisation croissante pouvant devenir un objet de préoccupation et d'érosion du lien social. La force de ces liens étant caractérisée par le temps passé ensemble. Encouragez ces bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps et dépensent beaucoup d'énergie en participant aux diverses manifestations.

### vide grenier organisé par l'Association Sportive et Culturelle



C'est dommage ! Les chaland s'étaient pourtant déplacés ce dimanche 10 février. Le temps, relativement pluvieux et frais, a sans doute dissuadé certains exposants à honorer leur rendez-vous. Pourtant, le gymnase assurait l'abri contre les intempéries et l'Association avait organisé la restauration. Comme quoi le travail des organisateurs n'est pas toujours récompensé à la hauteur de l'investissement, c'est dommage !

### 10 février - repas dansant du Comité Municipal des Fêtes en matinée à la salle polyvalente de Monfourat



Cette année, l'Association a voulu essayer autre chose en organisant son repas dansant de février, en matinée.

Nous avons gagné certains convives, pour qui un retour dans la nuit rebute. En revanche nous en avons perdu d'autres. Une satisfaction ! de façon spontanée, des participants sont venus féliciter les organisateurs pour la réussite de cette journée.

### SPORTS VACANCES



La commune de Coutras propose, pour les jeunes de 7 à 16 ans, diverses activités basées sur la découverte de certaines disciplines sportives.

Ainsi après une première semaine consacrée au karaté, la semaine du 25 février au 01 mars a été destinée au tir à l'arc. Manifestation opérée sous la houlette de Dominique, ancien champion de France. Catherine et Marlène, éducatrices à la Mairie de Coutras ont assuré un encadrement ô combien nécessaire pour ce groupe de jeunes.

### LA TRICOTHEQUE

Au fond de vos armoires, vous avez peut-être de la laine couleur claire ou/et vive, ne la jetez pas et portez-la à la bibliothèque. Nous tricoteons pour des enfants, nous avons trop de laine de couleur sombre pas très adaptée à notre travail.

Voici un échantillon de notre premier envoi à l'association « TRICOTEZ CŒUR ».

Des petites pieuvres ont, également, été déposées à l'association « PETITES PIEUVRES SENSATION COCON ».

Merci pour votre aide.

Attention : Nous ne prenons plus d'aiguilles, ni de crochets.



### des activités avec l'Amicale Laïque



**vendredi 1er mars**  
concours de belote  
un joli succès :

24 équipes présentes, permettent aux organisateurs de penser que, tout naturellement, cette manifestation sera reconduite.

Vous en serez informés.

### LA GRAINOTHEQUE



Qui dit printemps, dit semis.

Tous ceux qui souhaitent dès à présent venir chercher des semences ou déposer de petits sachets de graines, ne doivent pas hésiter. Si vous avez graines ou boutures de toutes sortes : fleurs, potager, médicinales, plantes d'ornement ou d'arbustes, nous vous attendons à la bibliothèque.

Petite astuce : passer les graines 24h au congélateur, cela permet de détruire tous les parasites et autres insectes nuisibles sans abîmer les semences !

## LES BUDGETS

### I - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2018

Ces comptes retracent l'ensemble des opérations, dépenses, recettes, réalisées au cours d'une année. Ces deux comptes, l'un tenu par le Maire, l'autre par le Comptable public, enregistrent les mêmes opérations, permettant ainsi un contrôle réciproque.

#### I.1 - COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
recettes	1 630 645,49 €	542 021,75 €
dépenses	1 502 039,83 €	487 762,30 €
résultat exercice	+ 128 605,66 €	+ 54 259,45 €
report exercice 2017	+ 245 027,45 €	- 90 234,19 €
<b>résultat de clôture</b>	<b>+ 373 633,11 €</b>	<b>- 35 974,74 €</b>

#### Affectation des résultats :

versement à la section investissement de 35 974,74 € (compte 1068) en couverture des besoins,  
affectation de l'excédent : 337 658,37 € à la section de fonctionnement

#### I.2 - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 2018

recettes :	7 171,22 €	exercice 2017 :	+ 2 958,78 €
dépenses	6 501,51 €	exercice 2018 :	+ 669,71 €
résultat exercice	669,71 €	<b>résultat cumulé :</b>	<b>+ 3 628,49 €</b>

### II - BUDGETS PRIMITIFS ANNEE 2019

#### II.1 - vote des taxes locales

Pour la seconde année consécutive le taux des taxes locales n'a pas été revalorisé. En effet, les simulations réalisées ont montré un faible impact (en augmentant de 1% le taux des taxes le gain aurait été de 5 963 € ; avec de 2% le gain aurait été de 12 078 €). Si l'on considère la suppression annoncée de la taxe d'habitation, l'augmentation ne serait supportée que par un nombre limité de contribuables.

En conséquence les taux sont de :

taxe d'habitation	13,93%
taxe foncière bâti :	24,40% (par tous les propriétaires)
taxe foncière non bâti	68,94%

Compte tenu de l'augmentation des bases et des allocations compensatrices le produit attendu est fixé à 601 268 €

#### II.2 - budget communal

##### a) section fonctionnement

Les crédits en recettes et en dépenses sont ouverts à hauteur de 1 844 401 €

DEPENSES	RECETTES		
*charges à caractère général	611 000,00 €	report excédent fonctionnement	337 658,37 €
*charges de personnel	880 763,45 €	atténuation de charges	30 000,00
*virement à la section d'investissement	234 585,15 €	opérat. d'ordre de transfert entre sect	30 000,00
*charges de gestion courante	82 091,51 €	produit des services du domaine	144 400,00
*charges financières	26 300,00 €	impôts et taxes	871 522,04
*charges exceptionnelles	6 000,00 €	autres produits de gestion courante	23 000,00
* opération d'ordre de transfert entere section	3 661,30 €	produits financiers et exceptionnels	8 020,00
		dotations, subventions, participations	399 801,00

##### b) section d'investissement

Les crédits en recettes et en dépenses sont ouverts à hauteur de 420 108,61 €

#### II.3 - budget du Centre Communal d'Action Sociale :

crédits ouverts en recettes et en dépenses à hauteur de 9 820 €

#### II.4 - opérations d'investissement

1 - terrains et bâtiments :	terrain Boussier et SAFER : : 4 000 € plus divers frais de notaire : 3 200 €
2 - travaux voirie Centre bourg :	reliquat entreprise Sentou :16 800 € ; signalisation : 2 100 € ; Socama : 3 500 €
3 - Service technique :	achat/remplacement d'un véhicule : 12 000 €
	broyeur pour végétaux : 4 000 €
	pompe pour eaux chargées : : 3 000 €
4 - Presbytère :	réfection de la toiture : : 20 000 €
5 - Mairie :	remplacement des ouvertures : : 14 200 €
6 - achat ordinateur et autres matériels	service droits des sols : : 3 000 €
7 - Matériel pour le restaurant scolaire	achat d'un four :10 000 €
8 - éclairage public :	foyers lumineux vétustes : 50 165 € (ceux fonctionnant à la vapeur de mercure)
9 - terrain de tennis :	éclairage : 44 450 €
10 - bibliothèque :	achat de mobilier : : 2 500 €
11 - école :	achat vidéo projecteur et de matériel : 6 000 €
	<b>MONTANT TOTAL : 189 915 €</b>
	<b>subventions escomptés : 117 213 € (sous réserve de leurs attributions)</b>

# BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

## I - COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2018

Rappel : tout en étant en délégation de service publique avec SUEZ Eau-France, notre commune est rattachée au Syndicat inter-communal d'eau et d'assainissement de la vallée de l'Isle, localisé depuis le 1er janvier 2013.

Ainsi les travaux de maintenance (fuite, encombrement réseau assainissement...) et la facturation relèvent du délégataire. Les travaux d'investissement : nouvelle tranche d'assainissement, renforcement ou remplacement de réseaux... relèvent du Syndicat.

service eau potable		service assainissement collectif	
- section exploitation : excédent :	9 525,57 €	section exploitation : excédent :	82 682,42 €
- section investissement : excédent :	11 623,67 €	section investissement : excédent :	71 178,95 €
report des exercices antérieurs : déficit :	208 105,66 €	report exercices antérieurs excédent :	97 419,54 €
Solde global d'exécution : déficit :	186 956,09 €	Solde global d'exécution :	251 280,91 €

  

ETAT DE LA DETTE			
Annuité de l'exercice 2018 (capital et intérêt)	3 038,87 €	Annuité de l'exercice 2018 :	62 281,66 €
Capital restant dû au 01-01-2019 :	5 772,95 €	Capital restant dû au 01-01-2019 :	261 075,67 €

## II - BUDGET PRIMITIF 2019

section exploitation	crédit proposé	55 000,00 €	section exploitation	crédit proposé	107 000,00 €
section investissement :		976 000,00 €	section investissement		627 000,00 €

### TRAVAUX

Forage : mise en conformité :	8 616,00 €
Renouvellement de branchement	12 504,03 €
Station de traitement :	250 000,00 €

réseau assainissement Monfourat	500 000,00 €
---------------------------------	--------------

*Hélas nous ne bénéficierons, pour cette seconde tranche de travaux d'assainissement, d'aucune subvention, ni de l'Agence de l'Eau ni du Conseil départemental.*

*Nous avons déjà été confrontés à cette absence de soutien financier :*

- pour la 1ère tranche des travaux d'assainissement sur le secteur Monfourat/Lacombe. L'Agence de l'Eau ayant annulé sa participation, peu de temps avant le début de l'opération. Il s'agissait pour l'Agence de participer au financement de la mise aux normes des stations d'épuration de la région bordelaise ,
- mais aussi pour les travaux sur notre château d'eau, pourtant attestant d'un enjeu stratégique.

*Alors c'est à l'usager de financer ! Pour les partenaires il y a d'autres enjeux avec la restauration des continuités écologiques.*

## FUITE APRES COMPTEUR

Au cours de l'automne, nous avons été informés qu'un nombre significatif d'usagers avaient été confrontés à des fuites après compteur. Si le décret du 24-09-2012 prévoit des dégrèvements, il en encadre les conditions au nombre desquelles que :

- le local, objet de la fuite serve à l'habitation,
- la fuite porte sur la canalisation, à l'exclusion de celle relative aux appareils ménagers, équipements sanitaires et de chauffage,
- la réparation soit effectuée par un professionnel, qui devra produire une attestation précisant : la date de la réparation, la facture avec le montant des travaux, l'index du compteur après réparation et la localisation.

L'ensemble : demande de remise (écrêtement) et attestation devra être transmis au SIAEPA de la Vallée de l'Isle dans le mois qui suit la réception de la facture d'eau.

L'écèlement partiel de la facture d'eau potable et l'écèlement total de la facture d'assainissement collectif susceptibles d'être accordés ne concernent que les surconsommations enregistrées avant le constat de la fuite. Cette surconsommation se fait par comparaison avec les factures précédentes.

## ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (SPANC)

Pour éviter tout problème lié à votre dispositif d'assainissement individuel, il est préconisé de procéder à la vidange et à l'entretien de vos installations. Il est recommandé de faire réaliser cette opération tous les quatre ans. Périodicité qui peut varier en fonction du nombre d'occupants.

Les personnes intéressées, pour leurs opérations de vidange et de contrôle, peuvent contacter le Syndicat qui enregistre les demandes des usagers. Les inscriptions groupées permettent d'obtenir une meilleure tarification.

## USAGE DES ENGIN BRUYANTS (rappel)

L'usage des engins du type tondeuse, tronçonneuse, débroussailluse, matériel de bricolage et tout autre matériel bruyant moto, quad...est réglementé par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016. L'usage de ces engins est autorisé :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedi : de 9 à 12 heures
- dimanche et jour férié : de 10 à 12 heures

La bienséance à l'égard du voisinage voudrait que les usagers de ces engins respectent les conditions d'usage.

## INFOS PRATIQUES

**Toujours le frelon asiatique** : depuis son arrivée en Gironde en 2004, le “vespa velutina” cause d’importants dégâts sur la faune et la flore. Ce n’est pas uniquement un fléau pour les apiculteurs, il est également dangereux pour l’homme, les animaux domestique et la biodiversité. L’ensemble des pollinisateurs risque de disparaître.

**Vu l’ampleur du phénomène, il est important que des opérations de piégeage soient réalisées dès la fin de l’hiver et que dès leur apparition, les nids soient détruits.**

### PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT - GUIDE DE BONNES PRATIQUES

(règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l’incendie ; arrêté préfectoral pour la prévention des incendies)

#### L’Aquitaine avec 1700 départs de feux est classé à haut risque pour les feux de forêts

86% des départs ont une origine humaine. Aussi est-il important de respecter certaines règles au nombre desquelles :

**a) le débroussaillage** : c’est une mesure simple et obligatoire, indispensable à la prévention des incendies.

Le débroussaillage incombe à tout propriétaire ou ayant droit de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 mètres de bois et forêt.

1 - en zone urbaine la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée. Le débroussaillage doit être effectué, y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent pas s’y opposer.

2 - en zone forestière : le long des routes, pistes et fossés ou collecteurs, une bande de 4 mètres doit être maintenue non boisée. Cette bande qui constitue un périmètre de sûreté est nécessaire pour les manoeuvres des différents services. Elle est aussi nécessaire pour réduire les risques de propagation du feu.

**b) incinérations :**

1 - **Particuliers. Elles sont interdites toute l’année** sur l’ensemble des départements de la Gironde, des Landes, de la Dordogne et du Lot et Garonne.

2 - **Forestiers et agriculteurs.** Des dérogations existent, sous réserve de respecter le cahier des charges “chantier d’incinération”. La déclaration doit être déposée en Mairie au moins 10 jours avant la mise à feu. La demande est ensuite transmise aux différents services concernés (SDIS, gendarmerie, Sécurité publique)

Les opérations sont systématiquement suspendues par régime de vent local de plus de 5m/seconde (18km/h).

**Toutes les informations utiles sont accessibles sur le site de la DFCI Aquitaine : [www.dfci-aquitaine.fr](http://www.dfci-aquitaine.fr)**

#### SMICVALMARKET.fr

Un nouveau service gratuit d’annonce de dons d’objets et de matériaux entre voisins, est réservé aux habitants du territoire.

Ce nouveau service vous met en relation avec vos voisins pour donner ou au contraire trouver gratuitement des objets en tous genres et des matériaux non utilisés.



#### L’entrée en vigueur de la Carte solidaire Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé la Carte solidaire depuis le 1er avril 2019.

Elle permet à ses bénéficiaires de voyager à bord des trains et cars régionaux de Nouvelle Aquitaine, avec une réduction de 80% qui s’applique sur le billet au tarif normal. Ce dispositif vise à remplacer les anciens tarifs sociaux sur les trains TER (carte Sésame) et sur les cars régionaux (carte Horizon – à partir du 1er juillet 2019 pour les cars régionaux circulant sur la Gironde). Cette carte est réservée aux personnes domiciliées en Nouvelle-Aquitaine, sous certaines conditions (quotient familial inférieur à un certain montant, bénéficiaire de minimas sociaux). Elle est nominative, gratuite et valable un an.

Pour pouvoir en bénéficier, il vous est possible d’en faire la demande en ligne sur le site « [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr) » ou par courrier en joignant votre dossier complet avec les pièces justificatives demandées.

Vous pouvez également vous présenter en mairie pour obtenir de plus amples informations et constituer le dossier de demande.

Un n° Cristal est à votre disposition pour répondre à vos questions. Tél. 0 969 36 89 11.

#### Réa’J

**Vous avez moins de 26 ans ? Vous avez des questions sur votre avenir professionnel ?**

**Contactez Réa’J au 07 71 02 08 63.**

**Le dispositif Réa’J** a été mis en place par l’association Anthéa RH et le Conseil départemental de la Gironde, entre autres, en 2017. Il concerne les jeunes de 15 à 25 ans sans emploi, sans accompagnement, qui ne suivent pas de formation ou qui sont en perte de repères.

**Réa’J** vise à leur proposer un accompagnement social et/ou professionnel personnalisé sur la base du volontariat, afin de leur permettre de reprendre confiance et de les orienter vers l’emploi.

**Le suivi peut s’effectuer soit au domicile, soit à la mairie ou dans un autre lieu.**

## INFOS MAIRIE

### REPAS DES AINES

**Dimanche 19 mai** (dimanche qui précède les élections européennes), la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale convient, comme chaque année, les aînés de la commune à se retrouver autour d'une bonne table et pour une après-midi festive. Ne ratez pas un rendez-vous aussi convivial.

### UN REGISTRE !

La Mairie/CCAS tient un registre confidentiel, recensant les personnes isolées ou vulnérables, habitant sur la commune, en raison de leur âge ou d'un handicap.

En cas de déclenchement d'un plan d'alerte et de vigilance au niveau départemental (Plan grand froid – Plan canicule), elles seront contactées par la Mairie pour s'assurer qu'elles ne se trouvent pas en difficulté par rapport au froid ou à la chaleur. Cette inscription est gratuite et peut se faire à tout moment.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez prendre contact avec la Mairie au 05 57 69 50 15.

## LA VIE ASSOCIATIVE

### COMITE DES FETES

- 13 juillet : salle polyvalente de **Monfourat, repas suivi du feu d'artifice et du bal populaire,**
- 18 juillet, 1er août et 15 août : **au gymnase : NOCTURNES GOURMANDES avec ANIMATIONS.**

### ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

- samedi 8 juin : 20h30 **au gymnase** par les enfants de l'ASC - **GALA ANNUEL DE DANSE avec la participation de Mytik Fire** ENTREE GRATUITE Buffet-Buvette  
Venez passer une bonne soirée en musique

### AMICALE LAÏQUE

- **dimanche 12 mai SORTIE ENTRE AMIS D'UNE JOURNEE à DANCHARIA - départ 6h 30 – retour 20 h 00**  
29 €/adulte – 23 €/enfant moins de 15 ans **Boissons et repas non compris**  
Inscription : Gérard DUBOIS : 06 21 86 18 87 ou Pierre GANDOIN : 06 33 46 94 19

- vendredi 21 juin Place de la Poste - **FÊTE DE LA MUSIQUE - avec le spectacle de fin d'année scolaire**  
concert - pique-nique sorti du panier - Venez nombreux danser avec les enfants.  
**VOUS AVEZ ENVIE DE VOUS INVESTIR DANS CETTE MANIFESTATION** (en jouant quelques morceaux, en chantant, en nous aidant à organiser un blind-test ou un karaoké)  
Contactez Marie-Pierre NADEAU : 06 21 46 37 27 ou Michèle TETU : 05 57 69 37 07

- les mardis à partir de 14 h. : Si vous sentez seul(e) nous vous attendons au gymnase dans une ambiance chaleureuse et sympathique, pour un atelier « COLORIAGE ZEN ». Pour cela, il suffit de venir avec votre matériel (crayons, mandalas...) et votre bonne humeur !

Projet **DOS** avec Jean-Luc CHABROT

propose l'accompagnement des entreprises individuelles en difficulté. La Gironde a enregistré 1582 défaillances d'entreprises, dont 986 dans le BTP et 279 dans la distribution.

**DOS** intervient au moment d'une défaillance de l'entreprise, avant qu'elle ne bascule dans le processus d'un règlement judiciaire ou d'une liquidation.

**Moyen** : rencontre avec le dirigeant de l'entreprise, analyse globale de la situation de l'entreprise, propositions et mise en place d'un plan d'action suite aux préconisations, suivi sur une période définie.

**Financement** : subvention possible du Conseil Régional pour obtenir l'accompagnement d'un consultant.

DOS : remboursement des frais kilométriques, accompagnement basé sur l'amélioration des résultats financiers obtenus en fonction du chiffre d'affaires.

contact : J-L CHABROT Tél. 06 88 93 10 71  
jeanlucchabrot@yahoo.fr

un grand choix de meubles, vaisselle  
objets de décoration

**"chez Jean-Lou"**

9, LAVERGNE

**ouverture tous les samedis toute la journée et sans interruption.**

### LA POSTE - RAPPEL

depuis le 6 août 2018 les horaires sont désormais les suivants : ouverture du lundi au vendredi de 11 heures à 12 heures et de 13h15 à 14h45

*Cette modification entre dans le cadre de l'évolution des modes de consommation avec, en particulier, le développement du numérique*